

REUNION PLENIERE CONSEIL CITOYEN du 20/05/2017

9H30 Salle Espace Jeunesse Emploi

Animée par Josiane MARIOTTE

Secrétaire de séance : Jean Claude VIVET

Membres présents : J. MARIOTTE, G.VIOLO, G.SADIN, J.L .OMS, J.C.VIVET, D. KEITA, J.M. FAYE, B. MALARMEY, J. PIERRAT

La réunion a débuté par l'accueil de Madame PIERRAT de la Girandière, résidence des seniors.

Approbation du compte rendu de la réunion plénière du 14 avril 2017

Le Compte rendu est validé par l'assemblée.

Réunion CAPI « Sport inclusion sociale » (Rapporteur JC VIVET)

Première réunion (le 11 avril 2017) d'une série qui visent à travailler en concertation entre les communes et les associations sportives pour développer des actions en faveur de l'inclusion sociale des jeunes par la pratique du sport (Axe transversal fort du contrat de ville).

La CAPI voudrait passer des « conventions d'objectifs » avec les associations sportives.

Des échanges en groupes de travail ont permis d'avoir une information sur ce qui se pratique actuellement dans les différentes communes.

A la suite de cette présentation, plusieurs membres du Conseil Citoyen interviennent pour exprimer leur exaspération devant cette inflation de réunions « non productives » et leur impression de grande inefficacité dans notre travail. Certains souhaitent qu'on exprime explicitement notre refus de participer, voire notre intention de retrait du Conseil Citoyen.

JC VIVET rappelle :

- D'une part que l'apprentissage de la « démocratie participative » demande du temps (aussi bien pour nous que pour les institutions) et que le travail à réaliser dans le cadre du contrat de ville ou du projet de renouvellement urbain est une œuvre de longue haleine (5 à 8 ans) qui ne peut progresser que par étapes. Il faut donc rester patient.
- D'autre part que ce point a déjà été débattu entre nous au cours de précédentes réunions plénières et que nous avons démocratiquement adopté une ligne de conduite : d'abord demander avec insistance à rencontrer les élus de la commune et les responsables du contrat de ville et du projet de renouvellement urbain pour affirmer notre position et discuter des méthodes et calendriers de travail ainsi que des moyens à mettre à notre disposition. Ces

rencontres sont en cours et il faut attendre de connaître les réponses qui nous seront apportées pour infléchir éventuellement notre position (Bilan à faire au cours de la réunion plénière de fin juin)

Réunion Maison du Département « Citoyenneté – Réciprocité » (Rapporteur J. MARIOTTE)

Cette réunion (11 avril 2017) s'adressait aux associations ou groupements citoyens de l'agglomération et avait pour but d'examiner les difficultés de l'exercice de la citoyenneté et de recrutement de bénévoles et de rechercher les moyens qui pourraient aider ces groupements à mieux fonctionner (possibilité d'échanges entre partenaires, mise en place d'outils pour soutenir l'action des associations, partenaires essentiels du Département, et l'engagement bénévole indispensable à la vie du territoire)

Création d'un réseau d'échanges de biens, savoirs et services « L'Isle Echange » (Rapporteur JC VIVET)

Des agents de différentes institutions (Conseil Départemental, CCAS, Sauvegarde de l'enfance, Centre médico-social, Service Politique de la ville et démocratie participative,...) ont pris l'initiative de proposer la création sur la commune de L'Isle d'Abeau d'un « réseau d'échanges de biens, savoirs et services », comme cela existe dans de nombreuses autres communes.

Le Conseil Citoyen a été invité à deux réunions de travail les 6 avril et 18 mai 2017 pour préciser le projet et préparer une réunion de présentation du dispositif aux habitants de la commune au cours d'une soirée fixée au 22 juin de 17 à 19 h en mairie de L'Isle d'Abeau. Il est bien entendu que les initiateurs du projet n'ont pas l'autorisation de porter ce projet au sein de leurs institutions et il conviendra donc qu'une structure de type associatif prenne le relais à la suite de cette réunion.

Le Conseil Citoyen avait l'idée de développer un tel projet mais ne pourra pas le porter directement puisque dans sa définition actuelle il déborde du périmètre du quartier prioritaire. Le Conseil Citoyen peut cependant être un partenaire du projet. JC VIVET et G. SADIN suivent le déroulement de cette affaire.

Démocratie florale (Rapporteur G. VILOLO)

G. VILOLO confirme que l'opération 2017 prend forme avec une participation très positive des services de la ville, des bailleurs, des habitants et même de la résidence seniors la Girandière.

Les plantations sur la place et la distribution des jardinières, du terreau et des fleurs aux habitants se feront le 31 mai.

Deux séances préparatoires auront lieu les matins des mardi 23 et mercredi 24 avec les services de la ville pour nettoyer les bacs dans l'espace public.

La participation active des membres du Conseil Citoyen est demandée les 23, 24 et 31 mai pour la réussite de cette opération (prendre contact avec G. VILOLO)

Projet « Lire en L'Isle » (Rapporteur G. SADIN)

Gustave SADIN indique que le projet initial a évolué et serait actuellement « récupéré » par le Centre Social de la commune. D'après G. SADIN, le partenariat avec Emmaüs serait abandonné et il n'y aurait plus de contenants (frigos ou autres) accessibles à tous sur la voie publique.

Les membres du Conseil Citoyen s'étonnent de ces propos et de constater que l'initiateur du projet veuille s'en dessaisir. Ils espèrent qu'il s'agit simplement d'incompréhensions ou de mauvaises interprétations auxquelles il faut remédier avant d'abandonner la partie, comme certains l'ont exprimé en réunion à la suite de cette présentation.

Les membres du Conseil Citoyen savent depuis l'origine qu'ils ne peuvent pas porter le projet directement tant qu'ils ne se sont pas structurés en association. Le concours et l'appui du Centre Social paraissent donc des solutions à étudier.

Mais ceci doit se faire dans la concertation et en toute transparence. Il est donc à nouveau rappelé le mode de fonctionnement adopté par le Conseil Citoyen : tout projet initié par ce dernier est confié à un groupe de travail qui en définit les contours et les conditions de mise en œuvre en faisant éventuellement appel à des partenaires ou en s'appuyant sur les compétences et les moyens des services de la mairie. Ce groupe rapporte ensuite son travail en réunion du Conseil qui seul peut définir les suites qu'il compte donner au projet. Après accord du Conseil, le projet est mis en œuvre.

Il faut donc revenir à ces fondamentaux et obtenir les éléments qui permettront de discuter de ce projet en toute connaissance lors d'une prochaine réunion plénière.

Pour dissiper tout malentendu, une mise au point sur ce projet devra être faite avec notre correspondante, Caroline CIVIDINO.

Structuration – Organisation du Conseil Citoyen (Rapporteur JC. VIVET)

JC.VIVET rappelle les différentes étapes du processus que nous devons franchir pour aboutir à la structuration du Conseil Citoyen :

1. Choix de l'adoption ou non d'un statut associatif (Ce choix a été pour l'instant repoussé au cours de la dernière réunion plénière)
2. Définition et adoption d'un mode de fonctionnement pour le Conseil (Nécessaire quel que soit notre choix concernant la forme de la structure)
3. Désignation des responsables à tous les postes de la structure

Nous sommes aujourd'hui à la deuxième étape du processus. JC VIVET présente en projection l'organisation proposée par le groupe de travail « vers un fonctionnement associatif et charte » :

- Réunions plénières
- Comité de gestion
- Bureau
- Groupes de travail
- Position et relation des personnes référentes entre les institutions, le contrat de ville, le projet

de renouvellement urbain d'une part et le comité de gestion d'autre part.

(Voir document de présentation en annexe)

Une discussion s'engage sur la nécessité ou non de prévoir systématiquement un président et un vice-président dans la structure. Il est apparu à tous préférable de pérenniser le fonctionnement provisoire actuel reposant sur un couple de deux personnes à l'animation du Conseil (position plus confortable des responsables et qui permet d'une part d'écarter toute tentative de prise de pouvoir par une seule personne, d'autre part de sécuriser les prises de décision et éviter des erreurs par concertation entre les deux personnes). Il est confirmé le principe de nomination des présidents et vice-président pour une durée de un an, comme cela avait déjà été prévu dans la charte CAPI pour les autres responsables du Conseil Citoyen. Il est aussi confirmé que les mandats de chacun des responsables élus ne pourront être renouvelés qu'une seule fois.

Cette organisation est adoptée par les membres présents en réunion au moment de la présentation (G. SADIN, J. MARIOTTE, G. VILOLO, D. KEITA, JL OMS, JC VIVET). Pour que cette décision d'adoption ait démocratiquement du sens, il sera demandé aux autres membres du Conseil leur avis et leur accord écrit sur la base de ce compte rendu et de son annexe.

JC. VIVET précise que la prochaine réunion plénière du Conseil sera importante puisqu'on discutera de la troisième étape du processus, à savoir la désignation des responsables du Conseil Citoyen pour l'année à venir.

Questions diverses

Rappel : réunion de tout le Conseil avec Cécile FEMMELAT le 12 juin à 19 h 30 en mairie (Salle des expositions). Nous devons d'ici là préciser nos demandes en ce qui concerne le fonctionnement souhaité de la maison du projet.

Une réunion préparatoire est programmée à ce sujet le 29 mai à 14 h 30. Josiane précisera le lieu suivant les disponibilités de salles.

Une rencontre avec les responsables du Centre Social et de son Comité des usagers aura lieu un prochain mardi après midi (date encore inconnue) pour échanger sur nos projets et les coopérations possibles entre nos deux institutions.

Une nouvelle réunion de présentation publique du Conseil Citoyen est à organiser pour se rapprocher des habitants et acteurs locaux et essayer de renforcer notre équipe par de nouvelles adhésions. L'organisation de cette réunion, qu'il serait souhaitable de tenir avant fin juin, sera préparée en liaison avec Caroline CIVIDINO.

La prochaine réunion plénière est programmée le **samedi 17 juin à 9h 30**.

Deux questions majeures à l'ordre du jour :

- Nomination des responsables aux différents postes du Conseil Citoyen
- Sélection des projets du Conseil Citoyen à défendre à partir de la rentrée de septembre dans la programmation 2018 du contrat de ville

La séance est levée à 12 h 55.